

PARIS,
LE 13 DÉCEMBRE 2021

CONTACT
Caroline Borel
T. 33 (0)1 55 55 61 63
caroline.borel@hceres.fr

Recherche : le Hcéres publie les synthèses de ses évaluations pour les sites des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie

Le Hcéres publie les synthèses des évaluations des unités de recherche pour les cinq sites de la campagne d'évaluation 2019-2020 (Vague A) : Clermont-Ferrand, Grenoble Alpes-Savoie, Lyon Saint-Etienne, Occitanie-Est et Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées. Conçues pour épauler le pilotage des politiques de recherche, ces synthèses sont appelées à évoluer pour notamment se centrer sur les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et leurs stratégies propres.

↳ Consulter en ligne les synthèses des sites :

- de Clermont-Ferrand : <https://bit.ly/3ISFMsU>
- de Grenoble – Alpes – Savoie : <https://bit.ly/3DIVcpH>
- de Lyon – Saint-Étienne : <https://bit.ly/3dCGJAP>
- d'Occitanie – Est : <https://bit.ly/3oliSGz>
- de l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées : <https://bit.ly/3rVA3GE>

Pour chaque coordination territoriale d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la vague A, le Hcéres a composé une synthèse qui exploite les résultats de l'évaluation des unités de recherche du site. L'objectif : produire des documents d'aide au pilotage de la recherche à l'intention des établissements, des organismes nationaux de recherche, des régions, des délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation (DRARI) et de la direction générale de la recherche et de l'innovation (MESRI¹).

Organisées en trois parties, ces synthèses livrent une photographie de l'état de la recherche d'un territoire académique :

- une partie introductive précise le périmètre institutionnel et scientifique du site (regroupements d'établissements, I-site/Idex, objets du programme d'investissements d'avenir) ;
- une partie de caractérisation présente la répartition des forces de recherche (personnels et unités de recherche) et l'organisation de l'écosystème de recherche sur le site (très grandes infrastructures de recherche, dispositifs de recherche clinique, etc.) ;
- une partie synthèse présente l'évaluation de la recherche par unité et par domaines et sous-domaines scientifiques.

Leur élaboration s'appuie sur des données chiffrées recueillies auprès des opérateurs du site, sur les rapports d'évaluation des unités de recherche implantées sur le site et sur des indicateurs bibliométriques produits par l'Observatoire des sciences et techniques du Hcéres.

Dans le cadre de la campagne d'évaluation 2022-2023 (Vague C) lancée récemment, la conception de ces synthèses va évoluer. Avec une analyse approfondie et davantage adaptée à l'échelle des situations locales, elles auront une approche plus centrée sur les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et leurs stratégies propres.

LE HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité administrative indépendante (AAI) française chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances. Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Il deviendra une autorité publique indépendante (API) au 1^{er} janvier 2022.

¹ Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation